COMMUNE de MAGNET

REGLEMENT DU CONCOURS DECORS ET ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

--*-*-*-*-*-*-*

Article 1 - Présentation :
Le Conseil Municipal de Magnet organise un concours d'illuminations du village pour les fêtes de fin d'année. Il est destiné à encourager la décoration des fenêtres, façades, maisons individuelles, commerces, jardins etc., dans le but d'embellir la commune durant les fêtes.
La plus remarquable sera récompensée.

Article 2 – Conditions de participation :
Toute personne habitant la commune peut prendre part à ce concours, à l'exception des membres du jury municipal.
Tous les participants sont responsables de leurs illuminations. Celles-ci devront être visibles, sans difficulté, de la voie publique.

Article 3 – Inscriptions
Une inscription est demandée avant le 1er décembre de chaque année. Le formulaire d'inscription est joint, ou est à retirer en mairie, et à déposer dans ce même lieu .
La participation entraine l'acceptation du présent règlement.

Article 4 - Dates du concours :
Le concours se déroulera du 1er décembre au 3 janvier.
Pour être primé, le lieu devra être illuminé dès la tombée de la nuit et au moins jusqu'à 22 heures,

Article 5 - Composition du jury et Organisation :
Le jury est composé des membres de la commission « Vie Associative » sous la présidence de Madame le Maire .
Durant la période du concours, le jury passera à différents moments et jugera de l'effet des décors illuminés.

Article 6 - Critères de notation :
Le concours récompensera la plus belle illumination.
Les critères utilisés pour la notation sont : l'originalité de la réalisation, la densité de l'illumination, la créativité artistique.

Article 7 - Attribution du prix :
Le prix sera remis lors de la réception des lumières de Noël le 3ème dimanche de Janvier.
Le lauréat accepte la diffusion de photos de la réalisation dans les médias choisis par la municipalité.
La récompense non réceptionnée lors de la cérémonie des prix est définitivement perdue, sauf motif justifié.
Ce présent règlement sera affiché sur les panneaux communaux.